

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01321
Numéro SIREN : 814 697 967
Nom ou dénomination : 2CLEV

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2021 sous le numéro de dépôt 9299

2CLEV
Société par actions simplifiée
Au capital de 170.000 euros
Siège social : Avenue du Commandant Bicheray – Marché d'Intérêt National
76000 ROUEN
RCS ROUEN 814 697 967

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Et le trente novembre,
A 18h00,
Au siège social,

La société « JFLC », société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est sis à ROUEN (76000), Avenue du Commandant Bicheray – Marché d'Intérêt National, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 904 579 547, représentée par Monsieur Jean-François GREAUME, Président,

Associée unique de la société « 2CLEV »,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la cession des actions de la société détenues par Monsieur Christophe VALOT et Madame Estelle VALOT au profit de la société JFLC,
- Prise d'acte du passage de société par actions simplifiée pluripersonnelle à société par actions simplifiée unipersonnelle,
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Christophe VALOT de son mandat de Président de la Société et nomination d'un nouveau Président,
- Prise d'acte de la démission de Madame Estelle VALOT de son mandat de Directeur Général,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la cession de l'intégralité des actions de la Société détenues par Monsieur Christophe VALOT et Madame Estelle VALOT au profit de la société JFLC (RCS ROUEN 904 579 547), devenant ainsi associée unique de la Société. La société JFLC avait été agréée en qualité de nouvelle associée par la collectivité des associés préalablement à la cession.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associée unique prend acte du changement de forme de la Société, qui passe ainsi de société par actions simplifiée pluripersonnelle à société par actions simplifiée unipersonnelle.

TROISIEME DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Christophe VALOT de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour, cette démission intervenant sans indemnité de part ni d'autre.

Par conséquent, l'associée unique décide de nommer en remplacement, pour une durée indéterminée :

- La **société JFLC**, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est sis à ROUEN (76000), Avenue du Commandant Bicheray – Marché d'Intérêt National, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 904 579 547, représentée par Monsieur Jean-François GREAUME, Président,

En qualité de Président de la Société, à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Estelle VALOT de son mandat de Directeur Général de la Société à compter de ce jour, cette démission intervenant sans indemnité de part ni d'autre.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

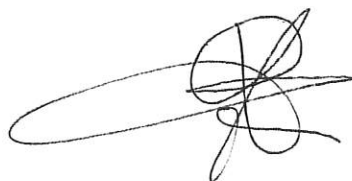
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

JFLC

Associée unique et Président

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the left.